

Travaux d'aménagement d'un
ancien local commercial en «
Espace Flers Agglo » – Maison
France Services de La Ferté-Macé
(61600)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026FA085 à 2026FA091
Date limite de remise des plis	19 / 11 / 2026 à 12 heures 00 minutes et 00 secondes
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Flers Agglo

Service de la Commande Publique

Représentant : Flers Agglo

Adresse : Flers Agglo

CS 149

41 rue de la Boule

Flers

61103 Flers Cedex

Téléphone : 02 33 64 66 00

Courriel : accueil@flers-agglo.fr

SIRET : 20003581400017

Site internet : www.flers-agglo.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux d'aménagement d'un ancien local commercial en « Espace Flers Agglo » – Maison France Services de La Ferté-Macé (61600)**

Réhabilitation intérieure d'un ERP

Numéros de la consultation :

LOT 1 : Désamiantage, démolition, gros œuvre : 2026FA085

LOT 2 : Menuiseries extérieures : 2026FA086

LOT 3 : Plâtrerie, menuiserie intérieure, faux-plafond, élévateur PMR : 2026FA087

LOT 4 : Électricité : 2026FA088

LOT 5 : Plomberie, chauffage, ventilation : 2026FA089

LOT 6 : Sol souple : 2026FA090

LOT 7 : Peinture : 2026FA091

Code CPV	Libellé CPV
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments

■ Éléments clé du contrat :

	Objet du contrat	Travaux d'aménagement d'un ancien local commercial en « Espace Flers Agglo » – Maison France Services de La Ferté-Macé (61600)
	Acheteur	Flers Agglo
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	7 lots
	Lieu d'exécution	Ancien local commercial – futur « Espace Flers Agglo » / Maison France Services Rue d'Hautvie 61600 La Ferté-Macé
	Délai	8 mois + 1 mois de préparation non inclus dans ce délai. Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
	Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
	Pénalités de retard	100 € par jour de retard, 150 € par jour au delà de 15 jours de retard
	Forme des prix	Prix révisables (formule). Prix forfaitaires
	Avance	Prévue
	Délai de paiement	30 jours

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 7 lots :

Type	Objet	Délais
Lot	Lot n°1 : Désamiantage, démolition, gros œuvre (CPV 45111100-9 : Travaux de démolition - 45223220-4 : Travaux de gros oeuvre - 45262660-5 : Travaux de désamiantage)	Voir planning joint à la consultation
Lot	Lot n°2 : Menuiseries extérieures (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)	Voir planning joint à la consultation
Lot	Lot n°3 : Plâtrerie, menuiserie intérieure, faux-plafond, élévateur PMR (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - 42416100-6 : Ascenseurs)	Voir planning joint à la consultation
Lot	Lot n°4 : Électricité (CPV 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques)	Voir planning joint à la consultation
Lot	Lot n°5 : Plomberie, chauffage, ventilation (CPV 45232141-2 : Installations de chauffage - 45330000-9 : Travaux de plomberie - 45331210-1 : Travaux d'installation de ventilation)	Voir planning joint à la consultation
Lot	Lot n°6 : Sol souple (CPV 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples)	Voir planning joint à la consultation
Lot	Lot n°7 : Peinture (CPV 45440000-3 : Travaux de peinture et de vitrerie)	Voir planning joint à la consultation

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Formulaires DC1, DC2 et DC4
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Cadre de mémoire technique
- Acte d'engagement (1 par lot)
- CCTP
- Plans
- Planning estimatif prévisionnel
- Certificat de visite
- CCAP
- Déclaration préalable SPS

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents**

La remise des offres est subordonnée à la visite obligatoire des lieux d'exécution du marché.

Les candidats sont priés de prendre contact avec Marjolaine DURAND ou Antoine PUGEAULT (téléphone : 06.75.58.05.45 / 02.33.64.66.38 ou 06.70.86.44.62 / 02.33.64.66.40 - mail : mdurand@flers-agglo.fr et apugeault@flers-agglo.fr) en vue de fixer un rendez-vous.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>.

■ **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Capacité économique et financière	
Capacité technique et professionnelle	
Autres justificatifs	
Références travaux	
Chiffre d'affaires	
Effectifs	
Formulaires DC1, DC2 et DC4	Formulaires DC1, DC2 et DC4

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (1 par lot)	
Mémoire technique selon cadre de mémoire technique	A remplir selon cadre de réponse technique : Le candidat doit, pour chaque critère, fournir toutes les informations nécessaires permettant à l'acheteur d'évaluer la qualité de l'offre conformément aux critères d'attribution et au cahier des charges. Le renvoi vers d'autres documents est interdit, à l'exception du planning, des plans, des notices descriptives des matériaux et des fiches techniques des matériaux. Le mémoire de réponse est limité à 20 pages maximum, avec une taille de police minimale de 10 points. Toute page excédant cette limite pourra ne pas être prise en compte dans l'analyse. Lorsque les plannings, les plans, les notices descriptives des matériaux et les fiches techniques des matériaux sont fournis en annexe, le candidat devra préciser explicitement, dans le cadre de réponse technique, le nom du fichier concerné ainsi que les numéros de pages correspondants.
DPGF	Complétée et signée
Certificat de visite	Dument signé par la personne en charge des visites.
Fiches techniques des matériaux et notices descriptives	
Planning détaillé	
Plans de repérage et/ou coupes techniques de principe	

Les documents devront obligatoirement être sous format informatique (pas de document scanné)

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : A.W.S

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Attribution du marché :**

Il sera demandé au soumissionnaire dont l'offre est classée en première position à l'issue de l'analyse des offres de fournir les documents suivants :

- le(s) acte(s) d'engagement, dûment signé(s) de façon électronique ou manuelle par la personne habilitée à engager la société, (le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'imposer la signature électronique)
- les certificats et attestations prévus aux articles R2143-7 à 10 du Code de la Commande Publique,
- les pouvoirs de la personne signataire de l'acte d'engagement,

- les attestations d'assurance en cours de validité.

Les diverses attestations seront mises en ligne par l'attributaire sur la plateforme de dématérialisation au moment de l'attribution et durant toute la durée d'exécution du contrat.

A défaut de remise de ces documents dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, son offre sera rejetée et la même demande sera faite au soumissionnaire classé en 2ème position. Si ce soumissionnaire ne produit pas les documents demandés, il sera fait de même jusqu'à ce qu'un soumissionnaire remplisse ces obligations.

■ **Discordance dans les offres :**

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition (DPGF) qui en indique les éléments constitutifs.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement ou tout autre document et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté sur la DPGF prévaudra et fera foi. Si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier l'acte d'engagement pour le mettre en cohérence avec la DPGF. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, elles seront corrigées pour l'analyse des offres.

Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier la DPGF et l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

■ **Document sous-traitant :**

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Durée du contrat :**

Le marché prend effet à sa date de notification au titulaire. Il prend fin à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou à la fin de la prolongation de ce délai si ce délai a été prolongé.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacités juridiques, économiques et financières, techniques et professionnelles pour exécuter le marché	Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires. Conformément aux articles R2144-3, 4 et 7 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après avoir procédé à l'analyse des offres. Dans ce cas, l'acheteur pourra n'analyser que la candidature des candidats à qui il est envisagé d'attribuer le marché et des candidats dont l'élimination est susceptible de modifier l'attributaire.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (40%)	Pour le critère du prix, le soumissionnaire ayant proposé l'offre la moins disante obtiendra la note maximale et la note des autres soumissionnaires sera calculée de la façon suivante : note = note maximale x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre).
2. Valeur technique (30 %)	Pour le critère de la valeur technique, les notes obtenues pour chaque sous-critère sont additionnées puis le total obtenu est ramené à la pondération du critère
- Moyens humains et qualité (diplômes, aptitudes, brevets, niveau, etc...) des personnels mis à disposition pour la réalisation du marché, en phase d'étude et en phase chantier, sous forme d'organigramme (10 pts)	
- Méthodologie des procédés d'intervention proposés par le candidat pour la réalisation du marché (Méthodologie en phase étude, moyens matériels, méthodologie et phasage des travaux, définition des interactions avec les autres corps d'état, etc...) et limiter les nuisances pour les utilisateurs et riverains (10pts)	
- Qualité des matériaux proposés (suivant les prescriptions du C.C.T.P. : similaire en termes de qualité technique, normative, économique, décorative architecturale et de garantie) suivant notices descriptives détaillées et fiches techniques jointes au mémoire (10 pts)	
- Plans de repérage et/ou coupes techniques de principe (/10)	
3. Planning d'intervention détaillé (20%)	Planning d'intervention détaillé suivant : - Les articles du CCTP, l'ordre de réalisation des ouvrages - L'identification des phases critiques (interactions et coordination entre les différents corps d'état, - L'identification des dates hors d'eau, hors d'air pour les lots concernés, - Les délais de séchage, - Les interventions sans autre corps d'état, - Le nombre de personnes affecté à chaque ouvrage.
4. Pertinence des mesures environnementales (10 %)	
- Gestion des déchets de chantier (5 pts)	
- Démarche environnementale de l'entreprise (5 pts)	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Négociations :**

L'acheteur pourra négocier avec les candidats qui auront déposé une candidature et une offre. La négociation n'aura pas lieu avec les offres inappropriées. La négociation pourra prendre la forme de réunions sur site ou téléphoniques ou d'échanges électroniques sur la plateforme de dématérialisation. L'acheteur se réserve la possibilité de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurances	
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard J-8 avant la date de remise des offres, une demande UNIQUEMENT écrite (via la plate-forme de dématérialisation) :

<https://www.marches-publics.info>.

Une réponse, recensant l'ensemble des questions et des réponses sera transmise à l'ensemble des candidats identifiés ayant retiré le dossier. Deux réponses écrites seront effectuées :

La 1ère sera diffusée à J-14 de la date de remise des offres et la 2ème sera diffusée à J-6 de la date de remise des offres.

Ces réponses sont adressées à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
BP 25086
Caen
14050 Caen Cedex 4
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Télécopie : 02 31 52 42 17
Site internet : caen.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur (rgpd@cdg61.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)